

Algérie : durcissement de la répression et harcèlement judiciaire de syndicalistes

14 février 2018



RÉSEAU SYNDICAL
INTERNATIONAL
DE SOLIDARITÉ
ET DE LUTTES

International trade union network of solidarity and struggle
Réseau syndical international de solidarité et de luttes
Rede Sindical Internacional de solidariedade e de lutas
Red sindical internacional de solidaridad y de luchas
Refe sindacale internazionale di solidarietà e di lotta
الشبكة النقابية العالمية للتحالف والنضال

www.laboursolidarity.org

Communiqué
Le 12/02/2018

Algérie : durcissement de la répression et harcèlement judiciaire de syndicalistes

Kaddour Chouicha, coordinateur national du SESS (Syndicat des enseignants du supérieur solidaires) organisation syndicale adhérente à la CGATA (Confédération générale autonome des travailleurs en Algérie) a été assigné à comparaître le 6 février dernier pour s'être simplement rendu à une audition par un juge d'instruction de Maître Salah DABOUZ, président du bureau de la LADDH (Ligue Algérienne de défense des droits de l'homme) en juillet 2016 à Ghardaia. Kaddour CHOUICHA est également le vice-président de la LADDH. Avec d'autres militant-es, K. Chouicha s'était rendu à Ghardaia pour exprimer sa solidarité avec Salah Dabouz. Alors qu'ils attendaient dans un café la fin de l'audience, la police les a arrêtés au motif de « rassemblement illégal non armé ». L'incident qui ne relevait alors que d'un coup de pression habituel de la part de la police algérienne (dont l'une des fonctions principales est de harceler les militant-es dans le pays), s'est transformé en une assignation à comparaître 17 mois plus tard pour 6 personnes, dont K. Chouicha, au motif d'« incitation à un rassemblement non autorisé, atteinte à corps constitué et sans respect d'une décision administrative ». Le pouvoir algérien utilise une fois de plus des prétextes à la limite du plus grand ridicule pour harceler des membres de la CGATA et de la LADDH parce qu'ils osent exprimer leur opposition au régime. Cette technique est habituelle, elle vise à contraindre, à écraser sous des procédures longues et coûteuses les militant-es et désormais, elle peut aussi servir à justifier un licenciement de syndicalistes et de défenseurs des droits de l'homme considérés comme gênants par le pouvoir.

C'est ainsi que la justice continue à s'acharner contre des syndicalistes de la Snategs, le syndicat autonome de la Sonalgaz, entreprise nationale de l'exploitation du gaz en Algérie. Après les procès de son président, Raouf Mellal, et sa condamnation à une forte amende et à 6 mois de prison fermes, dont le véritable motif est la dénonciation par ce dernier d'un scandale aux fausses factures de l'entreprise et le fait qu'il ait participé à monter un syndicat digne de ce nom dans l'entreprise, c'est le tour d'Abdelkader Kawafi, secrétaire général de ce même syndicat, d'être harcelé par la justice algérienne aux ordres du pouvoir, pour motif de « harcèlement ». En mai 2017, le SNATEGS a vu son statut légal révoqué et le Ministère du travail. Ce dernier a fabriqué un faux d'assemblée du syndicat prétendant annoncer sa dissolution. Des centaines de syndicalistes, de délégué-e-s et de représentant-e-s ont été renvoyé-e-s, harcelé-e-s et persécuté-e-s sous de fausses accusations légales et ce pour avoir exercé leurs droits fondamentaux. Ainsi, près d'un millier de manifestant-es ont été



RÉSEAU SYNDICAL
INTERNATIONAL
DE SOLIDARITÉ
ET DE LUTTES

International trade union network of solidarity and struggle
Réseau syndical international de solidarité et de luttés
Rede Sindical Internacional de solidariedade e de lutas
Red sindical internacional de solidaridad y de luchas
Rete sindacale internazionale di solidarietà e di lotta
الشبكة النقابية العالمية للتضامن والنضال

www.laboursolidarity.org

Communiqué
Le 12/02/2018

Algérie : durcissement de la répression et harcèlement judiciaire de syndicalistes

Kaddour Chouicha, coordonnateur national du SESS (Syndicat des enseignants du supérieur solidaires) organisation syndicale adhérente à la CGATA (Confédération générale autonome des travailleurs en Algérie) a été assigné à comparaître le 6 février dernier pour s'être simplement rendu à une audition par un juge d'instruction de Maître Salah DABOUZ, président du bureau de la LADDH (ligue Algérienne de défense des droits de l'homme) en juillet 2016 à Ghardaïa. Kaddour CHOUICHA est également le vice-président de la LADDH. Avec d'autres militant-es, K. Chouicha s'était rendu à Ghardaïa pour exprimer sa solidarité avec Salah Dabouz. Alors qu'ils attendaient dans un café la fin de l'audience, la police les a arrêtés au motif de « rassemblement illégal non armé ». L'incident qui ne relevait alors que d'un coup de pression habituel de la part de la police algérienne (dont l'une des fonctions principales est de harceler les militant-es dans le pays), s'est transformé en une assignation à comparaître 17 mois plus tard pour 6 personnes, dont K. Chouicha, au motif d'« incitation à un rassemblement non autorisé, atteinte à corps constitué et non respect d'une décision administrative ». Le pouvoir algérien utilise une fois de plus des prétextes à la limite du plus grand ridicule pour harceler des membres de la CGATA et de la LADDH parce qu'ils osent exprimer leur opposition au régime. Cette technique est habituelle, elle vise à contraindre, à écraser sous des procédures longues et coûteuses les militant-es et désormais, elle peut aussi servir à justifier un licenciement de syndicalistes et de défenseurs des droits de l'homme considérés comme gênants par le pouvoir.

C'est ainsi que la justice continue à s'acharner contre des syndicalistes de la Snategs, le syndicat autonome de la Sonalgaz, entreprise nationale de l'exploitation du gaz en Algérie. Après les procès de son président, Raouf Mellal, et sa condamnation à une forte amende et à 6 mois de prison fermes, dont le véritable motif est la dénonciation par ce dernier d'un scandale aux fausses factures de l'entreprise et le fait qu'il ait participé à monter un syndicat digne de ce nom dans l'entreprise, c'est le tour d'Abdelkader Kawafi, secrétaire général de ce même syndicat, d'être harcelé par la justice algérienne aux ordres du pouvoir, pour motif de « harcèlement ». En mai 2017, le SNATEGS a vu son statut légal révoqué et le Ministère du travail. Ce dernier a fabriqué un faux d'assemblée du syndicat prétendant annoncer sa dissolution. Des centaines de syndicalistes, de délégué-e-s et de représentant-e-s ont été renvoyé-e-s, harcelé-e-s et persécuté-e-s sous de fausses accusations légales et ce pour avoir exercé leurs droits fondamentaux. Ainsi, près d'un millier de manifestant-es ont été

- Emplacement : réINVENTER le syndicalisme > A l'international > Actualités internationales >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Algerie-durcissement-de-la-repression-et-harcelement-judiciaire-de>